



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1430 et 1431

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Ville de Deux-Montagnes tenue le 9 juin 2011, les règlements suivants ont été adoptés ;

- **Règlement n° 1430** intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 104 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule outils pour la station de pompage (* durée de l'emprunt : 10 ans).*
- **Règlement n° 1431** intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 211 500 \$ pour les travaux de réfection des terrains de tennis au parc Olympia (*durée de l'emprunt : 20 ans).*

Ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter le 21 juin 2011.

Le règlement 1430 a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 14 juillet 2011.

Le règlement 1431 a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 14 juillet 2011.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes, aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Deux-Montagnes, ce 18 juillet 2011.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier